

3BK

SAS AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 5 RUE EMMANUEL PHILIBERT
06300 NICE

RCS NICE 803 263 987

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 2 MAI 2024 A 9 H**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE DEUX MAI A NEUF HEURES

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS OU REPRESENTES

NOMS	NOMBRE D'ACTIONS	EMARGEMENT
Alexandre FOGELMANN	51	
Karine FORET	49	
TOTAL	100	actions de 100 € chacune

Total égal au nombre de parts composant le capital social.

Etant précisé que ce tableau tient lieu de feuille de présence.

Alexandre FOGELMANN, Président de la Société préside l'Assemblée et rappelle que l'Ordre du Jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Adjonction d'activités à l'objet social de la société
- Transfert du siège social de la Société
- Modification des statuts
- Pouvoirs à donner

Personne demandant la parole il est passé au vote des résolutions.



RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

ADJONCTION D'ACTIVITES A L'OBJET SOCIAL DE LA SOCIETE

L'assemblée Générale décide d'adjoindre à l'objet social de la Société les activités suivantes :
PRESTATIONS DE SERVICES ET MANAGEMENT DANS LE DOMAINE DE LA RESTAURATION.

UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société avec effet ce jour du :

5 RUE EMMANUEL PHILIBERT
06300 NICE

Au

204 Chemin du Golfan
06200 NICE

UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

MISE A JOUR DES STATUTS

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de procéder à la mise à jour des statuts et en particulier des articles 2 - OBJET et 4 - SIEGE SOCIAL ainsi qu'il suit :

ARTICLE 2. OBJET

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- prestations de services et management dans le domaine de la restauration
- l'exploitation d'un ou plusieurs fonds de commerce

Et, plus généralement, de réaliser toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant s'y rapporter directement ou indirectement.

ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

204 Chemin du Golfan
06200 NICE

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département ou des départements limitrophes et partout ailleurs par simple décision du Président.

En cas de transfert décidé par le Président celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

UNANIMITE

AF

KF

TROISIEME RESOLUTION
POUVOIRS

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

UNANIMITE

LA SEANCE EST LEVEE

Alexandre FOGELMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alexandre Fogelmann', written over a horizontal line.

Karine FORET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Karine Foret', written over a horizontal line.